

REXEL

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 279 969 135 euros
Siège social : 189-193, boulevard Malesherbes, 75017 Paris
479 973 513 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE) DES ACTIONNAIRES DU 20 MAI 2008**

Les actionnaires de Rexel (la "Société"), ont été convoqués par le Directoire en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire), le 20 mai 2008 à 10 heures 30 aux salons Eurosites George V, situés 28 avenue George V, 75008 Paris.

Cette convocation qui leur a été faite par le Directoire, suivant (i) avis de réunion inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ("BALO") du 14 avril 2008, (ii) tel que modifié par l'avis de convocation inséré au BALO du 2 mai 2008, (iii) avis de convocation inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions du 30 avril au 3 mai 2008, et (iv) et par lettre adressée à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire en entrant en séance et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Roberto Quarta, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que 430 actionnaires présents ou représentés possédant 206 021 022 actions ayant le droit de vote sur 255 993 827 actions, sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance.

En conséquence, pour sa partie ordinaire, le quorum étant d'un cinquième de ces actions, il doit être égal au minimum à 51 198 765,40 actions. Il est, pour la présente assemblée, de 206 021 622 actions.

Pour la séance extraordinaire, le quorum doit représenter le quart des actions ayant droit de vote, soit au minimum à 63 998 456,75 actions. Il est, pour la présente assemblée, de 206 021 622 actions.

En conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Monsieur Jean-Charles Pauze)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les engagements pris par le Conseil de surveillance du 13 mai 2008 au bénéfice de Monsieur Jean-Charles Pauze, président du Directoire de la Société, dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci et prend acte et déclare approuver, conformément aux dispositions de l'article L.225-90-1 du Code de commerce, la convention énoncée dans ledit rapport relative à Monsieur Jean-Charles Pauze.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 199 247 666 voix pour, 6 205 478 voix contre ou abstentions.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Monsieur Nicolas Lwoff)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les engagements pris par le Conseil de surveillance du 13 mai 2008 au bénéfice de Monsieur Nicolas Lwoff, membre du Directoire de la Société, dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci et prend acte et déclare approuver, conformément aux dispositions de l'article L.225-90-1 du Code de commerce, la convention énoncée dans ledit rapport relative à Monsieur Nicolas Lwoff.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 199 546 668 voix pour, 6 205 678 voix contre ou abstentions.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de Monsieur Pascal Martin)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les engagements pris par le Conseil de surveillance du 13 mai 2008 au bénéfice de Monsieur Pascal Martin, membre du Directoire de la Société, dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci et prend acte et déclare approuver, conformément aux dispositions de l'article L.225-90-1 du Code de commerce, la convention énoncée dans ledit rapport relative à Monsieur Pascal Martin.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 199 546 843 voix pour, 6 205 503 voix contre ou abstentions.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Approbation des critères de performance associés aux éléments de rémunération différée de monsieur Jean-Dominique Perret)

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les engagements pris par le Conseil de surveillance du 13 mai 2008 au bénéfice de Monsieur Jean-Dominique Perret, membre du Directoire de la Société, dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci et prend acte et déclare approuver, conformément aux dispositions de l'article L.225-90-1 du Code de commerce, la convention énoncée dans ledit rapport relative à Monsieur Jean-Dominique Perret.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 199 637 033 voix pour, 6 205 071 voix contre ou abstentions.

*
* *

